

Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Expérimentation du Revenu de solidarité active (RSA)

Mardi 29 janvier 2008

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Adjoint au maire de Livry-Gargan

28 | 08

M. le président,
Mes chers collègues,

Le dossier du Revenu de solidarité active (RSA) revient aujourd'hui devant notre Assemblée. Il convient en effet que nous prononcions définitivement sur les conditions de son expérimentation en Seine-Saint-Denis.

Le 23 octobre dernier, la majorité départementale vous avait présenté une candidature ambitieuse. Je vous confirme, mais vous le savez déjà, que le gouvernement a accepté cette candidature dans les termes où nous l'avons présentée, sans aucune réserve. Chacun peut donc aujourd'hui prendre acte que notre démarche n'était pas fantaisiste, encore moins dénuée d'arrière pensées politiciennes. Je n'en veux cependant pas à ceux qui nous ont fait ce procès d'intention lorsque nous avons débattu de ce sujet important : j'ai maintes fois observé qu'il était dans la nature humaine de prêter aux autres les comportements que l'on pourrait avoir soi-même !

Non seulement toutes nos propositions relatives à l'expérimentation du RSA ont été acceptées, mais en outre, les mesures spécifiques que nous avons décidées en faveur de l'accès direct à l'emploi ont également retenu l'attention du gouvernement. Ainsi, le financement des « chartes » devrait faire l'objet d'une participation de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Haut Commissaire aux solidarités actives. Nous aurions donc eu grand tort de ne pas intégrer cet aspect dans notre délibération, comme nous le suggérait l'opposition départementale...

S'agissant de l'expérimentation du RSA, je rappelle que sous réserve de l'accord des communes, que nous avons sollicitées officiellement dès que nous avons eu connaissance de la réponse positive de l'Etat, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil et Sevran constitueront le territoire concerné pour l'instant.

Je veux redire quel été pour nous le sens de cette candidature : continuer d'innover, utiliser tous les outils existants, dans les meilleures conditions possibles, au profit d'une véritable politique départementale d'insertion.

Oui, on pouvait -et on peut encore- avoir des interrogations sur le risque d'effet d'aubaine. Oui, on peut se poser des questions sur la nature même des emplois accessibles aux allocataires du RMI. Nous savons que le RSA ne fera pas disparaître certaines préventions discriminantes. Oui, nous resterons vigilants sur tous les effets induits par l'évolution des textes réglementant le droit du travail, le chômage, et l'emploi. Oui, nous serons également vigilants sur « les droits connexes ». S'agissant de la CMU, par exemple, consécutivement à de nombreuses interventions dont la

nôtre, le gouvernement vient enfin de décider que le RSA ne lèserait pas les bénéficiaires.

Pour ce qui concerne la majorité départementale, l'objectif est de contribuer à faire baisser le nombre d'allocataires, non pas de façon artificielle en multipliant les radiations, mais en ouvrant une fenêtre vers le monde du travail.

Pour cela, nous voulons non seulement expérimenter, mais aussi évaluer. Nous voulons que toutes les questions soient posées, ce qui est d'ailleurs l'esprit initial du dispositif, qui préconise une évaluation interne et externe.

De ce point de vue, nous notons déjà un décalage entre le discours et la réalité, côté gouvernemental. Ainsi, alors même que l'expérimentation débute à peine, le Haut commissariat a déjà présenté le 22 janvier un schéma extrêmement détaillé du processus de généralisation. Celle-ci concernerait l'ensemble des minima sociaux et ne reprendrait pas les garanties et gardes fous que nous avons-nous même proposés. Je le déplore. Mais que l'on ne compte pas sur nous pour en prendre prétexte à abandonner notre démarche.

Quelques mots donc, sur l'avancement technique de ce dossier complexe à bien des égards. Nous avons mobilisé nos partenaires, au premier rang desquels la Caisse d'allocations familiales (CAF), afin d'aller au plus vite vers la concrétisation des premiers RSA. Les décisions devraient intervenir au 1^{er} mars, pour de premiers versements en avril. Il revient en effet à la CAF d'identifier, selon les critères que nous avons fixés, les allocataires concernés et de liquider le versement. Une convention est en cours de préparation, mais réglementairement, la CAF pourra commencer à agir sans attendre.

Ainsi, le RSA comprendra :

- une incitation financière applicable sur un territoire déterminé, selon des critères d'éligibilité, des caractéristiques financières et des conditions de gestion fixées par notre Conseil général.
- un accompagnement dans l'emploi visant à sécuriser le moment charnière de la reprise d'emploi, afin de pérenniser une insertion professionnelle durable.

Les frais annexes seront compensés par un RSA complémentaire ayant pour objet d'apporter une réponse personnalisée et immédiate aux besoins ponctuels du bénéficiaire qui aura repris une activité (frais de garde, de transports, etc.).

Un mot pour terminer sur les questions financières. Les négociations sont en cours avec l'Etat. Elles devraient être conclues rapidement. Il va de soi, nous l'avons toujours dit, que l'expérimentation ne débutera que lorsque l'Etat aura respecté la dernière condition que nous avons posée : financer 50% du coût complet du dispositif. C'est pourquoi la délibération qui vous est proposée conditionne le lancement du dispositif à l'approbation par la Commission permanente de la convention à intervenir prochainement avec l'Etat.